

### Contexte :

Quelque 80.000 cancers de la peau sont signalés chaque année dans l'Hexagone.

Le mélanome cutané, le plus dangereux des cancers de la peau, se situe au 9ème rang des cancers tous sexes confondus (Inca 2013), avec environ 9780 nouveaux cas détectés chaque année.

S'il n'existe pas en France un dépistage organisé pour ce type de cancer, une détection précoce s'avère nécessaire.

Néanmoins, en raison de la baisse de la démographie médicale, les délais pour obtenir un rendez-vous chez le dermatologue sont croissants et peuvent être de plusieurs mois.

Pivot du système de santé, le médecin généraliste joue un rôle essentiel dans la détection de lésions suspectes au cours d'un examen. Notre projet vise à renforcer ce rôle et à faciliter, via la téléexpertise, le recours à l'avis d'un dermatologue et ainsi permettre de mieux accompagner le patient dans sa prise en charge avec une approche graduelle des soins.

En novembre 2015, l'URPS Médecins, avec le soutien financier de l'ARS de Picardie, a mis en place un projet de téléexpertise en dermatologie libérale pour faciliter la détection de tumeurs cutanées pour les départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme. Cette expérimentation entre médecins libéraux est une innovation importante. En effet, seul 4 % des projets de télémédecine sont extrahospitaliers (DGOS, 2014).

Pour tester l'acceptabilité du dispositif, 90 médecins généralistes et 11 dermatologues ont été intégrés au projet. Il semble à présent pertinent d'étendre le dispositif à l'ensemble de la région des Hauts-de-France et d'envisager à terme une possible extension à d'autres champs de la dermatologie (plaies complexes, dermatologie générale) qui pourrait venir compléter cette formation dans un second temps.

Il est par ailleurs précisé que la formation et le déploiement auprès des futurs praticiens doit-être réalisé dans **un calendrier extrêmement contraint**.

### Objectif général :

Présenter aux médecins libéraux faisant partie de l'expérimentation la prise en charge du patient lors de la suspicion d'une tumeur cutanée à l'aide de la télédermatologie.

- Renforcer les compétences des médecins généralistes pour faciliter la détection des tumeurs cutanées et aider le praticien dans sa pratique, mettre en lumière les différentes étapes dans la prise en charge, en contexte particulier de télémédecine ;
- Permettre aux médecins généralistes et dermatologues d'acquérir une connaissance théorique et pratique à l'usage de la télédermatologie en général, et de la téléexpertise pour faciliter la détection de tumeurs cutanées.

### Public :

#### ➤ Public visé :

- Les médecins généralistes libéraux
- Les dermatologues, chirurgiens vasculaire (dans le cadre d'une extension à la prise en charge de plaies complexes)

➤ **Recrutement du public :**

L'URPS Médecins Libéraux se charge du recrutement des médecins participants à l'expérimentation.

## Zone géographique :

Région des Hauts-de-France avec une forte prédominance dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

## Contenu pédagogique :

La formation devra utiliser des références tant pour la partie technique (cadre de la télémedecine) que médicale (prise en charge des tumeurs cutanées...).

Le contenu pédagogique devra impérativement être réalisé par des médecins ayant une connaissance tant théorique que pratique de la télédermatologie. Ces outils seront validés par l'URPS médecins libéraux HDF.

## Nombre de participants :

L'expérimentation devrait être étendue a minima à 250 médecins libéraux **sous réserve de la validation de l'ARS des Hauts-de-France fin février, début mars 2018.**

## Modalités de réalisation :

Cette formation sera composée a minima des parties suivantes :

- Présentation de la téléexpertise
- La détection d'un mélanome
- La détection des carcinomes
- La détection des lésions précancéreuses
- Les préconisations d'usage pour la prise de photo
- La détection du sujet à risque et la sensibilisation des patients

Des documents devront également être mis à la disposition des praticiens sur l'espace formation, pour faciliter et sécuriser l'usage du dispositif de télémedecine par les praticiens (ex : conditions générales d'utilisation de la plateforme de télémedecine, modèle de consentement du patient, modèle type de déclaration d'activité auprès d'une assurance professionnelle...)

La durée de la formation sera de 1h00 et se déroulera en e-learning.

Si la formation est obligatoire pour participer à l'expérimentation de téléexpertise en dermatologie, les médecins participants sont en revanche libres de choisir d'intégrer ou non cette formation à leur DPC.

## Calendrier :

Au vu des enjeux liés à ce projet, le calendrier présenté ci-après est nécessairement extrêmement contraint.

Jeudi 22 février 2018 : lancement de l'appel d'offres

Vendredi 2 mars 2018 : choix du ou des prestataires retenu(s)

Vendredi 30 2018 : Finalisation de la conception de la formation par le prestataire (incluant stockage sur plateforme, tests de la formation...)

## Moyens à envisager :

Le prestataire se charge de :

- Créer et fournir les outils et le matériel pédagogique (support pour la formation en e-learning, documents annexes cités dans « contenu pédagogique », création de pré-test et post-tests...)
- Héberger la formation e-learning sur une plateforme adaptée

L'URPS Médecins se charge de :

- La coordination du projet (respect des règles du cahier des charges, analyse des outils d'évaluation en lien avec le GIP Sant&Numérique et plus particulièrement la dermatologie référente sur ce dossier)
- La validation des médecins pouvant suivre la formation

Remarque : le sponsoring est exclu (laboratoire pharmaceutique...)

## Financement :

- Forfait à 95 € par médecin intégrant cette formation en e-learning dans le cadre de son DPC

Remarque :

Sauf avis contraire de l'URPS Médecins, les médecins n'ont pas l'obligation d'intégrer cette formation à leur DPC. Ils pourront, s'ils le souhaitent, suivre cette formation en dehors de tout cadre DPC. Auquel cas, le prestataire ne percevra pas les 95 €.

De même, l'hébergement de la formation e-learning sur une plateforme dédiée, les outils fournis par le prestataire sont compris dans le forfait d'intervention à 95 € par praticien.

## Evaluation :

L'évaluation sera effectuée auprès des médecins libéraux avec un pré-test et post test. Certaines étapes seront codées de manière à vérifier que le médecin a bien suivi les étapes de la formation en e-learning.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Nombre de médecins formés
- Répartition géographique des personnes formées
- Ecart entre les pré-tests et post-test
- Satisfaction des médecins ayant suivi la formation en e-learning